

**2011\_B041**

**OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer un avenant - Avenant n°2 au marché de gestion de la billetterie du réseau communautaire de transports réguliers - Prolongation de durée**

Le 10 février 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire, à Puyricard sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 3 février 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

JOISSAINS MASINI Maryse, Président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, membre du Bureau, Les Pennes Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Ste-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du Bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint Esteve Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FOUQUET Robert, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du Bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LARNAUDIE Patricia, membre du Bureau, Aix-en-Provence - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint Marc Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MORBELLI Pascale, membre du Bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Claude, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Marc, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PIERRON Liliane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint Paul lez Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles - SANGLINE Bruno, membre du Bureau, Bouc Bel Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du Bureau, Aix-en-Provence - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du Bureau, Aix-en-Provence

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

BARRET Guy, vice-président, Coudoux, donne pouvoir à PIN Jacky - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles, donne pouvoir à BONFILLON Jean - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - GROSSI Jean-Christophe, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri

**Excusé(e)s :**

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BRUNET Danièle, membre du Bureau, Aix-en-Provence - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - DRAOUZIA Fatima, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GARDIOL Philippe, membre du Bureau, Vitrolles - TURCAN Jean-Louis, vice-président, La Roque d'Anthéron

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

SECRETARIAT GENERAL  
Direction des Affaires Juridiques  
de la Commande Publique et des Assemblées

BUREAU DU 10 FEVRIER 2011

Rapporteur : Monsieur G.BRAMOULLÉ

Objet : Autorisation de signer un avenant n°2 au marché de gestion de la billetterie du réseau communautaire de transports réguliers - prolongation de durée

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le marché 07M0084, notifié le 14 décembre 2007, a permis d'organiser la gestion de la billetterie du réseau de transport (à l'exception du réseau Aix en Bus).

Suite à un premier avenant de prolongation, ce marché arrive à échéance le 28 février 2011. Le renouvellement du marché est en cours.

Toutefois, la procédure d'attribution qui est cours d'instruction risque de ne pas aboutir avant l'échéance de ce marché.

Il est donc nécessaire de prolonger la durée du marché de deux semaines soit jusqu'au 11 mars 2011 pour assurer la continuité du service.

Tel est l'objet de l'avenant qui vous est présenté ce jour.

## Exposé des motifs :

Le présent marché a été lancé selon la procédure adaptée sur le fondement de l'article 148 du Code des marchés publics, la Communauté du Pays d'Aix (CPA) intervenant en tant qu'entité adjudicatrice au sens des articles 134 et 135-5° du code précité.

Le marché a été attribué à l'entreprise TRANSDEV SUD pour un montant global et forfaitaire de 181 738 € HT décomposé comme suit :

- Tranche ferme : 117 595 €
- Tranche conditionnelle n°1 : 21 381 €
- Tranche conditionnelle n°2 : 42 762 €

Le marché a pour objet la gestion de la billetterie du réseau communautaire de transports réguliers.

Ce marché de services comprend une tranche ferme et deux tranches conditionnelles, traitées à prix global et forfaitaire, ayant pour objet :

- Tranche ferme :

Gestion de la billetterie du réseau communautaire de transports réguliers sur une période de 22 mois.

- Tranche conditionnelle n°1 :

Prolongation de la prestation de gestion de la billetterie du réseau communautaire pour une durée de 4 mois.

- Tranche conditionnelle n° 2 :

Prolongation de la prestation de gestion de la billetterie du réseau communautaire pour une durée de 8 mois.

Le représentant du pouvoir adjudicateur a procédé à l'affermissement de la tranche conditionnelle n°2 puis de la première tranche conditionnelle.

Le renouvellement de ce marché aurait dû être opérationnel dès le 14 octobre 2010.

Cependant, suite à des récentes modifications techniques concernant les modalités de communication des équipements qui seront remis aux dépositaires, il s'est avéré nécessaire de prolonger dans le cadre d'un avenant n°1 la durée de ce marché jusqu'au 28 février 2011.

Le marché de gestion commerciale de la billetterie qui doit assurer la continuité de l'actuelle prestation est en cours d'attribution, la date limite de remise des offres étant fixé au 04 février 2011.

Toutefois, les délais d'analyse, d'attribution et de notification compte tenu de l'obligation de suspendre la notification du marché pendant 11 jours, imposent de prolonger de quelques jours l'échéance de l'actuel marché, fixée au 28 février 2011, pour satisfaire au délai du droit au recours contentieux des candidats évincés.

De plus, le projet de création d'une régie de recettes et son montage financier de collecte des recettes tarifaires auprès des déposataires nécessite l'avis préalable du nouveau Comptable Public de la Trésorerie d'Aix en Provence, qui vient de prendre ses fonctions au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, il est nécessaire de prolonger le marché actuel de 11 jours, soit jusqu'au 11 mars 2011, afin de ne pas interrompre la continuité du service public.

Dans le cadre des avenants 1 et 2, la prolongation de la tranche conditionnelle n°1 a pour incidence d'augmenter le coût initial de la dite tranche de 29 398.88 HT, soit une augmentation totale du marché, toutes tranches confondues de 15%.

	Montants initiaux en € HT	Montants après avenant n°1 en € HT	Montants après avenant n°2 en € HT
Tranche ferme	117 595.00	117 595.00	117 595.00
Tranche Conditionnelle n°1	21 381.00	45 434.63	48 641.63
Tranche Conditionnelle n°2	42 762.00	42 762.00	42 762.00
Montant global et forfaitaire toutes tranches confondues	181 738.00	205 791.63	208 998.63
% d'augmentation		13.24 %	15 %

La commission d'appel d'offres, réunie le 21/01/2011, a émis un avis favorable à la conclusion de cet avenant.

VU l'exposé des motifs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le Code des Marchés Publics modifié issu du décret du 1<sup>er</sup> août 2006 ;

Vu la délibération n°2009-A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau ;

Vu la délibération n°2010-B313 du Bureau Communautaire du 22 juillet 2010, autorisant de signer un avenant 1 de prolongation du marché de gestion de la billetterie du réseau communautaire de transports réguliers.

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'avenant n°2 au marché n°07M0084 « gestion de la billetterie du réseau communautaire de transports réguliers » avec l'entreprise Transdev Sud dans les conditions définies ci-dessus ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer l'avenant et toutes pièces nécessaires à leur aboutissement ;
- **DIRE** que la dépense en résultant sera inscrite au budget de fonctionnement de la CPA, nature 611, fonction 815.

**GESTION DE LA BILLETTERIE DU RESEAU  
COMMUNAUTAIRE DE TRANSPORTS REGULIERS**

**Avenant n°2  
Au marché n°2007 M 0084**

***Titulaire : Transdev Sud***

## AVENANT N° 2 AU MARCHÉ N°2007 M 0084

Marché initial de prestations de services notifié le 14 décembre 2007

CONCLU ENTRE :

- La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, représentée par son Président en exercice et, par délégation, M. Jean CHORRO vice-Président chargé des Transports, agissant en cette qualité et en vertu de la délibération du bureau communautaire du 10 juin 2008.

d'une part,

ET

- La société Transdev Sud, dont le siège social est situé ZI de Courtine – 526 rue Sainte Geneviève – 84 000 Avignon inscrite au registre du commerce d'Avignon sous le numéro 782 674 32 9 et immatriculée à l'INSEE sous le numéro SIRET : 782 674 329 000 27 code APE : 602 B, représentée par Monsieur Daniel Audibert, Directeur, dûment habilité à cet effet,

d'autre part.

## EXPOSE DES MOTIFS

**Etant préalablement exposé que :**

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix a notifié le 14 décembre 2007 à la société Transdev Sud un marché ayant pour objet la gestion de la billetterie du réseau communautaire de transports réguliers et décomposé en une tranche ferme et deux tranches conditionnelles, traitées à prix global et forfaitaire.

Suite à l'affermissement des deux tranches conditionnelles et à l'application de l'avenant 1 (visant à prolonger la durée du présent marché de 4.5 mois), le marché s'achèvera donc le 28 février 2011.

Toutefois, afin d'assurer la continuité du service public jusqu'au renouvellement du marché, il est nécessaire d'en prolonger la durée jusqu'au 11 mars 2011.

### ARTICLE PREMIER – OBJET DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant a pour objet de prolonger jusqu'au 11 mars 2011, la durée du marché afin de poursuivre le service de gestion de la billetterie.

## ARTICLE 2 – MONTANT DU MARCHÉ

Dans le cadre des avenants 1 et 2, la prolongation de la tranche conditionnelle n°1 a pour incidence d'augmenter le coût initial de la dite tranche de 29 398.88 HT, soit une augmentation totale du marché, toutes tranches confondues de 15 %.

	Montants initiaux en € HT	Montants après avenant n°1 en € HT	Montants après avenant n°2 en € HT
Tranche ferme	117 595.00	117 595.00	117 595.00
Tranche Conditionnelle n°1	21 381.00	45 434.63	48 641.63
Tranche Conditionnelle n°2	42 762.00	42 762.00	42 762.00
Montant global et forfaitaire toutes tranches confondues	181 738.00	205 791.63	208 998.63
% d'augmentation		13.24 %	15 %

La consistance et la nature des prestations définies au marché et qui incombent au titulaire demeurent inchangées.

## ARTICLE 3 - CLAUSE DE RENONCEMENT AUX RECOURS

Le titulaire du marché renonce à tout recours pour quelque motif que ce soit, pour des faits ou des prestations prévues ou liées au présent avenant.

## ARTICLE 4 : EFFETS DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant prendra effet à la date de sa notification au titulaire.

Fait à

Fait à Aix en Provence, le

Le :

Pour La société Transdev Sud,  
(Précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

**Pour le président et par délégation,  
Le Vice-Président délégué aux  
Transports**

Le représentant habilité de la société

**Jean CHORRO**

2011\_B041

**OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer un avenant - Avenant n°2 au marché de gestion de la billetterie du réseau communautaire de transports réguliers - Prolongation de durée**

VU la délibération n°2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attribution au Bureau

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
Maryse JOISSAINT-MASINI



Acte rendu exécutoire  
Par transmission en Sous-préfecture d'Aix-en-Provence  
Le **22 FEV. 2011**